

**Lettre aux porteurs**

Paris, le 30 mars 2021,

**Objet : mutation du Fonds Commun de Placement La Française Allocation**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du FCP La Française Allocation et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

**1. L'opération**

Dans le cadre de la poursuite du développement de sa gamme bas carbone, La Française Asset Management a décidé d'apporter une nouvelle solution à ses investisseurs concentrée sur les dettes d'Etats de pays développés et des pays émergents sélectionnés selon une optique climatique.

Le FCP La Française Allocation (ci-après le « FCP »), proposant des moteurs de performance très distincts et spécifiques, nécessite d'être modifié afin de répondre à ces nouveaux enjeux.

Ainsi, la société de gestion La Française Asset Management a décidé de modifier l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil rendement / risque du FCP. Ces modifications sont listées et détaillées en annexe 1 de ce présent courrier.

Ces modifications ont reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 16 mars 2021 et seront effectives à compter du 2 avril 2021.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos titres sans frais à tout moment, le FCP n'appliquant pas de commission de rachat.

**2. Les modifications entraînées par l'opération de mutation**

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous et détaillées en annexe 1.

- Le profil de risque  
Modification du profil rendement / risque : OUI  
Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

**Une société du Groupe La Française**

[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## **Modifications soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers :**

### ➤ Modification de l'objectif de gestion du FCP

#### **L'objectif de gestion du FCP a été modifié comme suit :**

« L'objectif de gestion du FCP est :

- De Rechercher sur la période de placement recommandée de trois (3) ans minimum, une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index) en investissant dans un portefeuille d'émetteurs publics, quasi publics et privés filtrés préalablement selon des critères d'investissement ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion ; et
- D'avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) d'au moins 20% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index. Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.

L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille et des frais de gestion de la société de gestion. »

#### En lieu et place de :

« L'objectif de gestion est d'obtenir, au terme de la durée de placement recommandée de 2 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euribor capitalisé 1 mois + 3.50%.

Le fonds vise une volatilité cible maximum de 10% dans des conditions normales de marché. »

### ➤ Modification de la stratégie d'investissement

Le FCP disposera désormais d'un processus d'investissement extra-financier combinant une approche en sélectivité des différents types d'émetteurs, à savoir les émetteurs publics/souverains (les Etats) et les entreprises, ainsi qu'un objectif de réduction de 20% des émissions carbone par rapport à son indicateur de référence. Pour cela, la société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » (ci-après, l'« Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisé dans les critères d'investissement responsables.

Ce processus d'investissement est détaillé en Annexe 1 de ce présent courrier et se fera à partir d'un univers d'investissement précisé ci-dessous.

#### **La stratégie d'investissement a été modifiée comme suit :**

« La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé de titres de créances négociables internationaux : les titres sont des emprunts d'Etats gouvernementaux des pays membres de l'OCDE et des pays émergents ou des émissions quasi-souveraines et enfin des émissions du secteur privé en diversification. »

En lieu et place de :

« *Le fonds vise une performance à long terme par une allocation discrétionnaire entre différentes classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (principalement pays de l'OCDE et jusqu'à 20% maximum hors OCDE, certains pays hors OCDE pouvant être qualifiés d'émergents).* »

Par ailleurs, l'exposition aux titres spéculatifs (High Yield) du FCP passera à 50% maximum de l'actif net en lieu et place de 10% maximum de l'actif net actuellement entraînant une plus grande exposition au risque de crédit.

L'exposition aux pays hors OCDE (y compris émergents) du FCP passera à 55% maximum de l'actif en lieu et place de 20% maximum de l'actif net actuellement.

Le risque de change du FCP passera à 10% en lieu et place de 100% actuellement.

Le FCP sera désormais exposé au risque actions résultant de la conversion d'obligations convertibles jusqu'à 10% maximum.

La sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré sera désormais de 0 et +11 en lieu et place de -10 et +10.

Le FCP pourra désormais avoir recours aux obligations vertes (Green bonds) à hauteur de 30% minimum de l'actif net.

**Modifications non soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers :**

➤ Modification de l'indicateur de référence

**L'indicateur de référence a été modifié comme suit :**

« *La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence composite : 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index, représentatif d'un univers global mixant les obligations des pays de l'OCDE et pays émergents* ».

En lieu et place de :

« *Euribor capitalisé 1 mois.*

*Le fonds n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence.*

*Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice. »*

➤ Création de deux nouvelles classes de part :

La part T et la part F seront créées avec les caractéristiques suivantes :

	Valeur liquidative d'origine	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale
Part T	100 EUR	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs	Néant
Part F	100 EUR	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC du Groupe La Française	Néant

➤ Frais du FCP :

Les frais des parts du FCP seront les suivants. Un descriptif de l'évolution des frais entre avant et après modification est donné en annexe 1.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	<b>Part I : 0,47% TTC taux maximum</b> <b>Part S : 0.27 % TTC taux maximum</b> <b>Part R : 0,82% TTC taux maximum</b> <b>Part T : 0,47% TTC taux maximum</b> <b>Part F : 0%</b>
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<b>Parts I, R, S, T et F : 0.08% TTC taux maximum</b>
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

➤ Classification AMF :

Le FCP n'a actuellement pas de classification AMF, néanmoins, compte tenu des modifications apportées au FCP, la classification sera désormais : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

➤ Dénomination du FCP :

Le FCP sera désormais dénommé : « **La Française Carbon Impact Global Government Bonds** » en lieu et place de « La Française Allocation ».

L'intégralité des modifications impactant votre FCP est listée et détaillée en annexe 1.

### 3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

Les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire,
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais, le FCP n'appliquant pas de commission de rachat.
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus du FCP sont disponibles sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) ou auprès de : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing - 128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : [contact-valeursmobilières@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilières@la-francaise.com)

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

**Jean-Luc HIVERT**

Président

La Française Asset Management

## ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après les changements opérés.

	<u>Avant la modification</u>	<u>Après la modification</u>																																																																																										
<b>Dénomination du FCP</b>	La Française Allocation	La Française Carbon Impact Global Government Bonds																																																																																										
<b>Classification AMF</b>	Néant	Obligations et autres titres de créances internationaux																																																																																										
<b>Offre de gestion</b>	<p><b>Synthese de l'offre de gestion</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 8px;"> <thead> <tr> <th>Type de part</th> <th>Code ISIN</th> <th>Valeur liquidative d'Origine</th> <th>Compartiments</th> <th>Affectation des revenus</th> <th>Affectation des plus values</th> <th>Devise de libellé</th> <th>Souscripteurs concernés</th> <th>Montant min. de souscription initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part I</td> <td>FR0010158220</td> <td>1 000 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF</td> <td>150 000 EUR</td> </tr> <tr> <td>Part S</td> <td>FR0010190322</td> <td>5 000 000 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Grands investisseurs institutionnels</td> <td>1 000 000 EUR</td> </tr> <tr> <td>Part R</td> <td>FR0010225052</td> <td>100 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services</td> <td>Néant</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas à la société de gestion et aux entités du Groupe La Française.</p>	Type de part	Code ISIN	Valeur liquidative d'Origine	Compartiments	Affectation des revenus	Affectation des plus values	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale	Part I	FR0010158220	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	150 000 EUR	Part S	FR0010190322	5 000 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Grands investisseurs institutionnels	1 000 000 EUR	Part R	FR0010225052	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services	Néant	<p><b>Synthese de l'offre de gestion</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 8px;"> <thead> <tr> <th>Type de part</th> <th>Code ISIN</th> <th>Valeur liquidative d'Origine</th> <th>Compartiments</th> <th>Affectation des revenus</th> <th>Affectation des plus values</th> <th>Devise de libellé</th> <th>Souscripteurs concernés</th> <th>Montant min. de souscription initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part I</td> <td>FR0010158220</td> <td>1 000 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF</td> <td>100 000 EUR</td> </tr> <tr> <td>Part S</td> <td>FR0010190322</td> <td>5 000 000 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Grands investisseurs institutionnels</td> <td>10 000 000 EUR</td> </tr> <tr> <td>Part R</td> <td>FR0010225052</td> <td>100 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Part T</td> <td>FR0014000RT8</td> <td>100 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Part F</td> <td>FR00140017S7</td> <td>100 EUR</td> <td>Non</td> <td>Capitalisation</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>Réservée aux OPC du Groupe La Française</td> <td>Néant</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas à la société de gestion et aux entités du Groupe La Française.</p>	Type de part	Code ISIN	Valeur liquidative d'Origine	Compartiments	Affectation des revenus	Affectation des plus values	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale	Part I	FR0010158220	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 EUR	Part S	FR0010190322	5 000 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Grands investisseurs institutionnels	10 000 000 EUR	Part R	FR0010225052	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services	Néant	Part T	FR0014000RT8	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs	Néant	Part F	FR00140017S7	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC du Groupe La Française	Néant
Type de part	Code ISIN	Valeur liquidative d'Origine	Compartiments	Affectation des revenus	Affectation des plus values	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale																																																																																				
Part I	FR0010158220	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	150 000 EUR																																																																																				
Part S	FR0010190322	5 000 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Grands investisseurs institutionnels	1 000 000 EUR																																																																																				
Part R	FR0010225052	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services	Néant																																																																																				
Type de part	Code ISIN	Valeur liquidative d'Origine	Compartiments	Affectation des revenus	Affectation des plus values	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale																																																																																				
Part I	FR0010158220	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 EUR																																																																																				
Part S	FR0010190322	5 000 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Grands investisseurs institutionnels	10 000 000 EUR																																																																																				
Part R	FR0010225052	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services	Néant																																																																																				
Part T	FR0014000RT8	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs	Néant																																																																																				
Part F	FR00140017S7	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC du Groupe La Française	Néant																																																																																				
<b>Objectif de gestion</b>	<p>L'objectif de gestion est d'obtenir, au terme de la durée de placement recommandée de 2 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euribor capitalisé 1 mois + 3.50%.</p> <p>Le fonds vise une volatilité cible maximum de 10% dans des conditions normales de marché.</p>	<p>L'objectif de gestion du FCP est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De Rechercher sur la période de placement recommandée de trois (3) ans minimum, une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index) en investissant dans un portefeuille d'émetteurs publics, quasi publics et privés filtrés préalablement selon des critères d'investissement ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion ; et</li> <li>- D'avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) d'au moins 20% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index. Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.</li> </ul> <p>L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de</p>																																																																																										

### Une société du Groupe La Française

[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**La Française Asset Management** • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA: FR 18 314 024 019

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

		rendement ou de performance du Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille et des frais de gestion de la société de gestion.
<b>Durée de placement recommandée</b>	Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans	Supérieure à trois ans
<b>Indicateur de référence</b>	<p>Euribor capitalisé 1 mois.</p> <p>L'indice Euribor est le taux du marché monétaire européen. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance déterminée (entre 1 semaine et 12 mois). Il est publié par la Banque centrale européenne à partir de cotations fournies quotidiennement par 64 banques européennes.</p> <p>- Administrateur du Euribor : EMMI (European Money Markets Institute), enregistré auprès de l'ESMA</p> <p>Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur <a href="https://www.emmi-benchmarks.eu">https://www.emmi-benchmarks.eu</a></p> <p>Le fonds n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence.</p> <p>Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.</p>	<p>La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence composite : 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index, représentatif d'un univers global mixant les obligations des pays de l'OCDE et pays émergents.</p> <p>J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index (<a href="http://markets.jpmorgan.com">markets.jpmorgan.com</a>) : ticker Bloomberg JHUCGBIG Index. Administrateur de l'indice : J.P. Morgan : enregistré auprès de l'ESMA</p> <p>J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index (<a href="http://markets.jpmorgan.com">markets.jpmorgan.com</a>) : ticker Bloomberg JPGCHECP Index</p> <p>Administrateur de l'indice : J.P. Morgan, enregistré auprès de l'ESMA</p> <p>Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <a href="http://www.emmibenchmarks.eu">www.emmibenchmarks.eu</a></p> <p>L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.</p>
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Le fonds vise une performance à long terme par une allocation discrétionnaire entre différentes classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (principalement pays de l'OCDE et jusqu'à 20% maximum hors OCDE, certains pays hors OCDE pouvant être qualifiés d'émergents).</p> <p>La stratégie du fonds repose sur une gestion de type « Allocation tactique » et se traduit, sur les différentes classes d'actifs et zones géographiques précitées, par les stratégies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des positions acheteuses et / ou vendeuses sur les marchés sous-jacents</li> <li>• des positions acheteuses et / ou vendeuses sur la volatilité des marchés sous-jacents</li> <li>• des positions d'arbitrages entre les différents marchés et types de sous-jacents.</li> </ul> <p>Cette gestion est mise en œuvre de façon opportuniste entre les classes d'actifs selon le processus suivant :</p> <p>1/ identifier des stratégies d'investissements en fonction de l'évolution relative du prix des actifs financiers au regard de l'évolution des agrégats économiques.</p>	<p><b>1. Stratégies utilisées</b></p> <p>La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé de titres de créances négociables internationaux : les titres sont des emprunts d'Etats gouvernementaux des pays membres de l'OCDE et des pays émergents ou des émissions quasi-souveraines et enfin des émissions du secteur privé en diversification.</p> <p>La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » (ci-après, l'« Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisé dans les critères d'investissement responsables. Cette entité appartient au groupe La Française.</p>

<p>2/ choisir les positions qui offrent le meilleur couple rendement / risque au sein de chaque stratégie d'investissement.</p> <p>3/ allouer le risque entre les différentes stratégies d'investissement et positions en fonction de l'évolution des marchés.</p> <p>Ainsi, le portefeuille, au fil de temps, verra ses expositions varier entre les classes d'actifs et les stratégies d'investissement de manière significative. Pour illustrer ce propos voici deux exemples « extrêmes » de situations que le gérant pourrait rencontrer dans le cadre de la gestion du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le processus de gestion ne générerait aucun signal d'achat ou de vente, le portefeuille pourrait être investi à 100% en placements monétaires à un instant t.</li> <li>• Si le processus de gestion n'identifiait qu'une seule stratégie d'investissement portant par exemple sur les futures d'indice actions européennes, le risque du portefeuille pourrait être concentré à un instant t sur cette seule stratégie (complété pas des placements monétaires).</li> </ul> <p>Cependant, dans un régime normal, le fonds vise 3 à 5 stratégies actives dans le portefeuille. Elles pourront prendre la forme de positions directionnelles acheteuses ou vendeuses, ou de positions d'arbitrage, sans que les niveaux d'engagement par classe d'actif ou sur le poids relatif d'une stratégie par rapport aux autres puissent être pré-déterminés et sans que les positions directionnelles ne soient stables dans le temps.</p> <p>Au regard de l'ensemble des stratégies, le fonds est corrélé aux marchés financiers. Cependant, cette corrélation est faible lorsque chaque marché financier de référence des classes d'actifs est considéré séparément.</p> <p>Afin d'assurer l'objectif de gestion, des fourchettes d'expositions et de sensibilité aux différents marchés ont été prédéterminées. Les fourchettes d'exposition ont été calculées afin de respecter la contrainte de volatilité maximale du fonds (10% maximum dans des conditions normales de marché).</p> <p>Les stratégies d'investissement seront majoritairement de nature « top/down » issus des analyses macroéconomiques de la société de gestion. Elles seront sélectionnées en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche produite par les équipes de gestion de la société de gestion sur les actions, les taux, les devises et/ou recherche reçue des banques d'investissement avec lesquelles la société de gestion est en relation</li> <li>• Études macro-économiques et financiers des prestataires externes.</li> </ul> <p>Le fonds pourra avoir recours à des Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 100% maximum de l'actif net. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représenter 10% de l'actif. Les actifs sous-jacents aux TRS pourront être des indices crédit, des paniers d'actions.</p> <p>L'allocation du risque entre les différents marchés et stratégies sera gérée de façon dynamique.</p>	<p><b>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.</b></p> <p>Le processus d'investissement du fonds comprend les trois étapes suivantes :</p> <p><b><u>Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (best in universe)</u></b></p> <p>Cette première étape diffère en fonction de la nature des émetteurs, à savoir (i) s'il s'agit d'émetteurs publics/souverains (les Etats) ou (ii) d'entreprises.</p> <p><b>(i) <u>Pour les émetteurs publics/souverains (les Etats) :</u></b></p> <p>L'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs publics/souverains (ci-après les « Etats ») qui appartiennent à la réunion des indices J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index et J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index. On y ajoute des pays, non présents dans les indices globaux mais présents dans des sous-indices régionaux (comme le Portugal, la Grèce, l'Irlande, la République Tchèque, la Slovaquie, la Thaïlande, la Macédoine, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, Israël, la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse) et investissables ce qui constitue l'univers d'investissement initial.</p> <p>L'ensemble de ces pays est analysé par l'Equipe de Recherche ESG laquelle a développé un modèle ESG propriétaire. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).</p> <p>Chaque Etat faisant partie de l'univers d'investissement initial est évalué selon ces différents indicateurs de performance liés au changement climatique, à la transition énergétique ainsi qu'aux performances sociales et de gouvernance. Néanmoins, sont automatiquement écartés, les pays figurant sur la liste noire élaborée par le Groupe La Française en vertu de sa politique d'exclusion.</p> <p>Ces indicateurs de performances sont regroupés au sein des deux piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>le pilier Adaptation :</u></b> ce pilier mesure la vulnérabilité des Etats aux événements climatiques extrêmes (degré d'exposition aux catastrophes naturelles, coût des dommages économiques et humains) au regard de leurs capacités d'adaptation (gouvernance responsable, cadre institutionnel, organisation sociale, niveau de développement, ressources économiques).</li> </ul> <p>A ce titre, ce pilier Adaptation regroupe les indicateurs de performance suivants :</p>
---	---



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnemental (le degré d'exposition aux catastrophes naturelles) ;</li> <li>- Sociaux (par exemple, le taux de développement humain des pays du monde à travers l'indice de développement humain) ;</li> <li>- Gouvernance (par exemple, la qualité de la gouvernance d'un pays à travers l'indicateur de Gouvernance mondiale (WGI))</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>le pilier Transition</b> : ce pilier permet d'appréhender pour chaque Etat sa performance et sa stratégie en faveur de la transition vers une économie bas carbone. Ce pilier se concentre sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques en évaluant le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GHG), la dépendance aux énergies fossiles, la capacité de mise en place de sources d'énergie renouvelable (déploiement des capacités et flux d'investissements).</li> </ul> <p>A ce titre, ce pilier Transition regroupe des indicateurs de performance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Economie Carbone</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure des Emissions de gaz à effet de serre : en absolu, par habitant, rapporté au PIB ;</li> <li>- Mesure de la dépendance aux énergies fossiles : poids des énergies fossiles au niveau des Exports, au niveau du PIB, et au niveau du mixte énergétique du pays</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Economie verte</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de la part des énergies renouvelables : au niveau du mixte énergétique, au niveau de la production d'électricité, des installations de capacité, efficacité énergétique</li> <li>- Mesure des flux d'investissement réalisés sur les technologies vertes</li> </ul> </li> </ul> <p>Sur la base des informations détenues par l'Equipe de Recherche ESG, un score d'Adaptation et un score de Transition sont attribués à chaque Etat faisant partie de l'univers d'investissement initial. Les scores sont calculés de manière quantitative pour chaque Etat. À la fin du processus, chaque Etat se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleur). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.</p> <p>Cette première étape de l'analyse consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les Etats devant être écartés.</p>
--	--	--

		<p>L'approche en sélectivité permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés selon la répartition suivante : (i) 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et (ii) 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial.</p> <p style="text-align: center;"><b>(ii) <u>Pour les entreprises :</u></b></p> <p>L'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs privés (ci-après les « Entreprises ») qui appartiennent à la réunion des indices Global Corporate Investment Grade, Global Corporate High Yield et Global Corporate Emerging Markets. Sur cet univers de départ de plus de 3000 émetteurs, plus de 70% des émetteurs sont couverts par notre Centre de Recherche. Les entreprises qui ne sont pas couvertes sont automatiquement exclues à ce stade. L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par le Centre de Recherche.</p> <p>Le processus de notation ESG est structuré en cinq étapes lesquelles peuvent être décrites comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources</li> <li>2. Calcul d'indicateurs clés de performance (KPI, au minimum 30)</li> <li>3. Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par l'Equipe de Recherche ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel)</li> <li>4. Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs</li> <li>5. Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations sectorielles spécifiques</li> </ol> <p>A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les Entreprises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...</li> <li>- Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...</li> <li>- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...</li> </ul> <p>À la fin du processus, chaque Entreprise se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleure). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.</p> <p>Cette première étape de l'analyse consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les Entreprises devant être écartées.</p>
--	--	---

		<p>Ainsi, sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et</li> <li>- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles nécessitant une approbation, au cas par cas, du département de la Conformité du groupe La Française. Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité du groupe La Française, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.</li> </ul> <p>Ensuite, sont écartés les 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial.</p> <p>L'ensemble de ces Entreprises exclues représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le fonds ne peut pas investir. En effet, les Entreprises dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable.</p> <p><b><u>Etape 2 : Analyse Carbone et financière</u></b></p> <p>Cette deuxième étape diffère en fonction de la nature des émetteurs, à savoir (i) s'il s'agit d'émetteurs publics/souverains (les Etats) ou (ii) d'entreprises.</p> <p><b>(i) <u>Pour les émetteurs publics/souverains (les Etats) :</u></b></p> <p>Lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse macro-économique des émetteurs publics/souverains (ci-après, les « Etats ») ayant passé l'étape 1 est effectuée.</p> <p>En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatiques (par exemple, émission carbone, mixte énergétique).</p> <p>Afin de mesurer la performance des Etats face à ces critères, les données ayant été collectées par l'Equipe de Recherche ESG auprès des fournisseurs de données spécialisés (par exemple, les données carbonées des pays collectées par PRIMAP) sont prises en compte.</p> <p>A l'issue de cette analyse, un score Carbon Impact est attribué à chaque Etat, celui-ci étant la moyenne du score d'Adaptation et du score de Transition.</p>
--	--	---

		<p>En complément du score Carbon Impact quantitatif attribué, une analyse qualitative de chaque Etat est réalisée ainsi qu'une analyse qualitative de la performance carbone future de l'Etat.</p> <p>Cette analyse qualitative est basée sur l'analyse de la trajectoire des émissions carbone de l'Etat. Lors de cette analyse, l'équipe de gestion va estimer la capacité d'un Etat à remplir ses objectifs de décarbonation. L'équipe de gestion analyse la politique climatique de chaque Etat en se basant sur les Contributions des Etats déterminées au niveau national (CDN) en provenance de la Convention-cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (UNFCC).</p> <p>L'équipe de gestion réalise également une analyse du mixte énergétique de l'Etat et de l'efficacité de sa gouvernance sur les choix énergétiques : soutien aux énergies fossiles ou déploiement des capacités de production des énergies renouvelables.</p> <p>A la suite de l'analyse financière et l'analyse carbone (tant quantitative que qualitative), les Etats sont qualifiés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1. Gagnants</b> : pays leaders dans la transition, plus résilients aux changements climatiques avec des capacités d'adaptation élevées (gouvernance responsable, haut niveau de développement) ;</li> <li>• <b>2. Survivants</b> : pays vulnérables aux changements climatiques mais bien positionnés dans leur transition vers une économie bas carbone ;</li> <li>• <b>3. Outsiders</b> : pays en retard dans leur transition mais bénéficiant toutefois de capacités d'adaptation nécessaires pour agir ;</li> <li>• <b>4. Perdants</b> : pays les plus vulnérables aux changements climatiques, faibles capacités d'adaptation (gouvernance non responsable, bas niveau de développement), risque de transition très important (forte dépendance aux énergies fossiles, très faiblement engagés sur les énergies renouvelables).</li> </ul> <p>Aucun investissement ne sera effectué dans les Etats qualifiés de Perdants.</p> <p>La qualification des Etats fait l'objet d'une revue annuelle entre l'équipe de gestion et l'Equipe de Recherche ESG. Les dossiers sont également revus en cas d'évolution de la politique climatique de l'Etat, ou lorsqu'un évènement majeur survient, afin de réanalyser le cas d'investissement.</p> <p>Ainsi, si au cours d'une revue, un Etat est qualifié de Perdant, la société de gestion cédera les titres dans un délai raisonnable, quel que soit le niveau du titre au moment de la cession. Cette cession peut avoir un impact sur la performance financière du fonds.</p> <p><b>(ii) Pour les Entreprises :</b></p>
--	--	--

		<p>Lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit des Entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1(ii) est effectuée.</p> <p>Après avoir réduit l'univers sur la base de l'analyse crédit, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone (basées sur les émissions de scope 1 – émissions directes et ; de scope 2 – émissions indirectes ; à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici peut représenter une part importante des émissions totales), la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Afin de mesurer la performance des entreprises face à ces critères, l'équipe de gestion utilise des données collectées par l'Equipe de Recherche ESG auprès de fournisseurs de données spécialisés (par exemple, les données « carbone » des entreprises collectées par l'organisation internationale Carbon Disclosure Project). A l'issue de cette analyse, un score « carbon impact » est attribué.</p> <p>Pour les Entreprises du secteur financier à faible intensité carbone (intensité carbone définie telle que émissions carbone divisées par la valeur d'entreprise), une analyse qualitative est réalisée en sus du score « carbon impact » attribué.</p> <p>Pour les secteurs à très haute intensité carbone tels que la génération et la distribution d'électricité, secteur pétrolier, industrie automobile, matériaux, une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score « carbon impact » attribué. Cette analyse correspond à un calcul de « trajectoire » des émissions carbone de l'Entreprise que l'équipe de gestion confrontent aux trajectoires de décarbonation sectorielles (comme définies par l'Agence Internationale de l'Energie). Lors de cette analyse qualitative, l'Equipe de Recherche ESG et l'équipe de gestion vont estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus.</p> <p>Les entreprises des différents secteurs sont ensuite qualifiées, selon la méthodologie de la société de gestion, sujettes aux limitations précisées ci-dessus, en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises (sur lesquelles la société de gestion ne joue aucun rôle actif) et iv) retardataires selon le score « Carbon Impact » attribué. Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataires.</p> <p>La qualification des entreprises résulte d'un processus d'analyse quantitative et qualitative, pour certaines d'entre-elles, et d'une revue annuelle des dossiers entre la gestion et l'Equipe de Recherche ESG. Les dossiers sont également revus quand la stratégie de l'entreprise est mise à jour ou qu'un changement majeur survient, afin de réanalyser le cas d'investissement. Ainsi, si, au cours d'une revue, une entreprise est qualifiée comme retardataire, la société de gestion cédera les titres dans un délai raisonnable, quel que soit le niveau du cours du titre</p>
--	--	---

		<p>au moment de la cession. Cette cession peut avoir un impact sur la performance financière du fonds.</p> <p>Le fonds pourra également investir dans des obligations vertes (green bonds), à hauteur de 30% minimum, pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable (converti en émissions évitées à montant équivalent de production). La part d'obligations vertes dans le fonds dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement. Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « <i>green bond principles</i> » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting.</p> <p>L'analyse des obligations vertes se fait selon trois axes et en complément des étapes décrites ci-dessus, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'adhésion aux quatre piliers des « green bond Principles » <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation des fonds : les fonds doivent être utilisés pour financer ou refinancer des projets verts en ligne avec la taxonomie définie par les GBPs et, une fois en vigueur, avec la nouvelle taxonomie européenne ;</li> <li>• Le processus de sélection et d'évaluation des projets : sélection et description précises des projets financés par l'obligation verte, gouvernance mise en place autour de la sélection, définition des objectifs environnementaux et mesures d'impact liés à ces projets.</li> <li>• La gestion des fonds : détail des fonds alloués par projet, capacité de suivi des fonds utilisés avec un processus rigoureux</li> <li>• La transparence et le reporting : l'émetteur doit communiquer au moins annuellement et de manière transparente sur 2 points : l'allocation des fonds (fonds alloués et activités financés) et l'impact des projets, c'est-à-dire la contribution directe sur l'environnement comme la réduction des émissions carbone (rapport d'impact, objectifs)</li> </ul> </li> <li>2. La stratégie et le statut de transition énergétique de l'émetteur <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse croisée est réalisée avec l'analyse fondamentale de l'émetteur décrite préalablement</li> </ul> </li> <li>3. Analyse et mesure d'impact des projets financés <ul style="list-style-type: none"> <li>• une attention particulière est prêtée au choix des projets financés et à leur cohérence avec la stratégie de transition énergétique plus globale de l'émetteur. Par ailleurs, un prestataire externe collecte et mesure les émissions évitées pour les projets financés par l'obligation verte.</li> </ul> </li> </ol>
--	--	---

		<p>Enfin, les émetteurs d'obligations vertes qu'ils soient publics ou privés, feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion (étape 1) et la phase d'analyse macroéconomique/crédit et carbone (étape 2).</p> <p>La part des émetteurs publics/souverains (Etats) et entreprises analysée au titre des critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.</p> <p><b><u>Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone</u></b></p> <p>Cette étape 3 est commune aux deux processus d'investissement concernant les émetteurs publics/souverains (les Etats) et les Entreprises.</p> <p>La société de gestion s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 20% par rapport à son indicateur composite de référence. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps.</p> <p>Ainsi, l'objectif de réduction de l'intensité carbone est suivi de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intensité carbone d'un pays est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) du pays en tonne de CO2eq et le PIB. L'intensité carbone correspond à une mesure des émissions de gaz à effet de serre (GHG) par unité de production économique (PIB). Les émissions de gaz à effet de serre en tonne de CO2eq par euros investis sont basées sur les émissions globales de gaz à effet de serre du pays au niveau national en excluant l'UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), c'est-à-dire regroupant les émissions et les absorptions de ces gaz découlant directement d'activités humaines liées à l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et à la forêt.</li> <li>- L'intensité carbone d'une entreprise est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) de l'entreprise en tonne de CO2eq et le chiffre d'affaires. Les émissions de gaz à effet de serre en tonne de CO2eq par euros investis sont basées sur les émissions de scope 1, émissions directes, et de scope 2, émissions indirectes (à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici, peut présenter une part importante des émissions totales) rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise.</li> </ul> <p>Les émissions de gaz à effet de serre (GHG) en provenance des pays et des entreprises sont agrégées au niveau du portefeuille selon cette méthodologie. Ces intensités carbonées sont ensuite pondérées par le poids des titres en portefeuille.</p>
--	--	--

		<p>Les différentes méthodologies qui ont été retenues par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers ont une limite qui porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des différents émetteurs.</p> <p>Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG et l'analyse carbone, sont reprises dans le code de transparence disponible sur le site de La Française <a href="http://www.la-francaise.com">www.la-francaise.com</a></p> <table border="1" data-bbox="1265 427 2159 699"> <tr> <td data-bbox="1265 427 1720 517">Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré</td> <td data-bbox="1720 427 2159 517">Entre 0 et +11</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1265 517 1720 576">Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le fonds est exposé</td> <td data-bbox="1720 517 2159 576">Pays OCDE : 0 - 110% / Pays hors OCDE (dont pays émergents) : 0 - 55%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1265 576 1720 635">Devises de libellé des titres dans lesquelles le fonds est investi</td> <td data-bbox="1720 576 2159 635">Devises des pays de l'OCDE et des pays hors OCDE y compris émergents</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1265 635 1720 699">Niveau de risque de change supporté par le fonds</td> <td data-bbox="1720 635 2159 699">10% maximum</td> </tr> </table>	Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	Entre 0 et +11	Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le fonds est exposé	Pays OCDE : 0 - 110% / Pays hors OCDE (dont pays émergents) : 0 - 55%	Devises de libellé des titres dans lesquelles le fonds est investi	Devises des pays de l'OCDE et des pays hors OCDE y compris émergents	Niveau de risque de change supporté par le fonds	10% maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	Entre 0 et +11									
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le fonds est exposé	Pays OCDE : 0 - 110% / Pays hors OCDE (dont pays émergents) : 0 - 55%									
Devises de libellé des titres dans lesquelles le fonds est investi	Devises des pays de l'OCDE et des pays hors OCDE y compris émergents									
Niveau de risque de change supporté par le fonds	10% maximum									
<p><b>Actifs hors dérivés</b></p>	<p>a. Actions : non</p> <p>b. Titres de créance et instruments du marché monétaire : oui</p> <p>c. OPC : oui, jusqu'à 10% de l'actif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPCVM coordonnés de droit français ou étranger</li> <li>- FIA répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du COMOFI</li> </ul> <p>Ils seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du fonds.</p> <p>Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</p>	<p>. Actions : oui. Le fonds n'a pas vocation à détenir des actions, il pourra néanmoins en détenir au maximum 10% due à la conversion d'obligations convertibles.</p> <p>b. Titres de créance et instruments du marché monétaire : oui</p> <p>Le fonds investira dans des obligations d'Etat (au minimum 70% et jusqu'à 110% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 30% de l'actif net), des titres de créances négociables (dont les titres négociables à court terme tels que les certificats de dépôt ou les billets de trésorerie ; les bons à moyen terme négociables et les Euro Commercial Paper), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper), de toute échéance, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations de qualité équivalente à « Investment Grade » (jusqu'à 110% de l'actif net), d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net).</p> <p>Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield jusqu'à 50% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) et jusqu'à 5% en non noté.</p> <p>L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 55% de l'actif net.</p> <p>c. OPC : oui, jusqu'à 10% de l'actif</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement</p>								



		<p>répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie.</p> <p>Ils seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du fonds.</p> <p>Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</p>
<p><b>Instruments dérivés</b></p>	<p>Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer partiellement ou totalement le portefeuille sur les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions : oui</li> <li>- taux : oui</li> <li>- devises : oui</li> <li>- crédit : oui</li> <li>- matières premières : non</li> </ul> <p>Le fonds pourra utiliser des contrats à terme (futures), des options, des CDS, des TRS, des swaps sur les principaux indices de marchés actions, de taux, crédit et de devises.</p> <p>L'utilisation des dérivés dans le cadre d'une exposition directionnelle aux marchés sera fonction des vues du gérant ou du système utilisé.</p>	<p>Nature des marchés d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réglementés : oui</li> <li>- organisés : oui</li> <li>- de gré à gré : oui</li> </ul> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions : oui dans la limite de 10%</li> <li>- taux : oui</li> <li>- change : oui</li> <li>- crédit : oui</li> <li>- Indice : non</li> </ul> <p>Nature des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- couverture : oui</li> <li>- exposition : oui</li> <li>- arbitrage : oui</li> </ul> <p>Nature des instruments utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- futures : oui</li> <li>- swaps (taux, devises) : oui</li> <li>- change à terme : oui</li> <li>- options (listées, OST) : oui</li> <li>- caps et floors: oui</li> <li>- Credit Default Swap (CDS) (single name) : oui</li> </ul> <p>Le Fonds n'aura pas recours à des Total Return Swaps (TRS).</p> <p>L'exposition consolidée aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%.</p> <p>L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité dans différents contextes de marchés.</p>

		Les instruments dérivés listés ci-dessus sont soumis au même processus d'analyse extra-financière que les titres vifs décrit dans la stratégie d'investissement en respectant notamment l'approche en sélectivité et les différentes politiques d'exclusion.																																																
<b>Titres intégrant des dérivés</b>	Néant	<p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions : oui (10% maximum de l'actif net)</li> <li>- taux : oui</li> <li>- change : oui</li> <li>- crédit : oui</li> <li>- indice : non</li> </ul> <p>Nature des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- couverture : oui</li> <li>- exposition : oui</li> <li>- arbitrage : oui</li> </ul> <p>Nature des instruments utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obligations convertibles : oui (10% maximum de l'actif net)</li> <li>- EMTN : oui</li> <li>- BMTN : oui</li> <li>- Callables : oui</li> <li>- Puttables : oui</li> <li>- Bons de souscriptions : oui</li> <li>- Obligations contingentes convertibles (cocos) : non</li> </ul>																																																
<b>Frais</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais facturés à l'OPCVM</th> <th>Assiette</th> <th>Taux /barème</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Frais de gestion financière</td> <td>Actif net</td> <td><b>Part L</b> : 1,332% TTC taux maximum <b>Part S</b> : 0.932% TTC taux maximum <b>Part R</b> : 1.932% TTC taux maximum</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Frais administratifs externes à la société de gestion</td> <td>Actif net</td> <td><b>Parts I &amp; R &amp; S</b> : 0.068% TTC taux maximum</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Frais indirects maximum</td> <td>Actif net</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Commissions de mouvement</td> <td>Prélèvement sur chaque transaction</td> <td><b>Actions</b> : 0.40% (avec minimum de 120€) <b>Obligations convertibles &lt; 5 ans</b>: 0.06% <b>Obligations convertibles &gt; 5 ans</b>: 0.24% <b>Autres Obligations</b>: 0.024% (avec minimum de 100€) <b>Instruments monétaires</b> : 0.012% (avec minimum de 100€) <b>Swaps</b>: 300€ <b>Change à terme</b>: 150€ <b>Change comptant</b>: 50€ <b>OPC</b>: 15€ <b>Futures</b>: 6€ <b>Options</b>: 2.5€</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Commission de surperformance</td> <td>Actif net</td> <td><b>Part I, part R, part S</b> : La part variable des frais de gestion représentera 20%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Euribor capitalisé 1 mois majoré de 3.50%.*</td> </tr> </tbody> </table>		Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème	1	Frais de gestion financière	Actif net	<b>Part L</b> : 1,332% TTC taux maximum <b>Part S</b> : 0.932% TTC taux maximum <b>Part R</b> : 1.932% TTC taux maximum	2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<b>Parts I &amp; R &amp; S</b> : 0.068% TTC taux maximum	3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant	4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Actions</b> : 0.40% (avec minimum de 120€) <b>Obligations convertibles &lt; 5 ans</b> : 0.06% <b>Obligations convertibles &gt; 5 ans</b> : 0.24% <b>Autres Obligations</b> : 0.024% (avec minimum de 100€) <b>Instruments monétaires</b> : 0.012% (avec minimum de 100€) <b>Swaps</b> : 300€ <b>Change à terme</b> : 150€ <b>Change comptant</b> : 50€ <b>OPC</b> : 15€ <b>Futures</b> : 6€ <b>Options</b> : 2.5€	5	Commission de surperformance	Actif net	<b>Part I, part R, part S</b> : La part variable des frais de gestion représentera 20%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Euribor capitalisé 1 mois majoré de 3.50%.*	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais facturés à l'OPCVM</th> <th>Assiette</th> <th>Taux /barème</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Frais de gestion financière</td> <td>Actif net</td> <td><b>Part L</b> : 0,47% TTC taux maximum <b>Part S</b> : 0.27 % TTC taux maximum <b>Part R</b> : 0,82% TTC taux maximum <b>Part T</b> : 0,47% TTC taux maximum <b>Part F</b> : 0%</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Frais administratifs externes à la société de gestion</td> <td>Actif net</td> <td><b>Parts I, R, S, T et F</b> : 0.08% TTC taux maximum</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Frais indirects maximum</td> <td>Actif net</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Commissions de mouvement</td> <td>Prélèvement sur chaque transaction</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Commission de surperformance</td> <td>Actif net</td> <td>Néant</td> </tr> </tbody> </table>		Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème	1	Frais de gestion financière	Actif net	<b>Part L</b> : 0,47% TTC taux maximum <b>Part S</b> : 0.27 % TTC taux maximum <b>Part R</b> : 0,82% TTC taux maximum <b>Part T</b> : 0,47% TTC taux maximum <b>Part F</b> : 0%	2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<b>Parts I, R, S, T et F</b> : 0.08% TTC taux maximum	3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant	4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	5	Commission de surperformance	Actif net	Néant
	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème																																															
1	Frais de gestion financière	Actif net	<b>Part L</b> : 1,332% TTC taux maximum <b>Part S</b> : 0.932% TTC taux maximum <b>Part R</b> : 1.932% TTC taux maximum																																															
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<b>Parts I &amp; R &amp; S</b> : 0.068% TTC taux maximum																																															
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant																																															
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Actions</b> : 0.40% (avec minimum de 120€) <b>Obligations convertibles &lt; 5 ans</b> : 0.06% <b>Obligations convertibles &gt; 5 ans</b> : 0.24% <b>Autres Obligations</b> : 0.024% (avec minimum de 100€) <b>Instruments monétaires</b> : 0.012% (avec minimum de 100€) <b>Swaps</b> : 300€ <b>Change à terme</b> : 150€ <b>Change comptant</b> : 50€ <b>OPC</b> : 15€ <b>Futures</b> : 6€ <b>Options</b> : 2.5€																																															
5	Commission de surperformance	Actif net	<b>Part I, part R, part S</b> : La part variable des frais de gestion représentera 20%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Euribor capitalisé 1 mois majoré de 3.50%.*																																															
	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème																																															
1	Frais de gestion financière	Actif net	<b>Part L</b> : 0,47% TTC taux maximum <b>Part S</b> : 0.27 % TTC taux maximum <b>Part R</b> : 0,82% TTC taux maximum <b>Part T</b> : 0,47% TTC taux maximum <b>Part F</b> : 0%																																															
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<b>Parts I, R, S, T et F</b> : 0.08% TTC taux maximum																																															
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant																																															
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant																																															
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant																																															

<b>Profil de risque</b>	<p>Risque de perte en capital :</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire :</p> <p>Risque de marchés actions :</p> <p>Risque de taux :</p> <p>Risque de change :</p> <p>Risque lié aux opérations d'arbitrage :</p> <p>Risque de volatilité :</p> <p>Risque lié aux investissements sur les pays hors OCDE (pays émergents) :</p> <p>Risque lié à la surexposition :</p> <p>Risque de crédit :</p> <p>Risque de contrepartie :</p> <p>Risque de conflits d'intérêt potentiels :</p>	<p>Risque de perte en capital :</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire :</p> <p>Risque de taux :</p> <p>Risque de change :</p> <p>Risque lié aux opérations d'arbitrage :</p> <p>Risque lié aux investissements sur les pays hors OCDE (pays émergents) :</p> <p>Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :</p> <p>Risque lié à la surexposition :</p> <p>Risque de crédit :</p> <p>Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance :</p> <p>Risque de liquidité :</p> <p>Risque de contrepartie :</p> <p>Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles :</p> <p>Risque de marchés actions :</p> <p>Risque de conflits d'intérêt potentiels :</p>
<b>Méthodologie de calcul du risque global</b>	Méthode de la Var absolue	Méthode de calcul de l'engagement